

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-et-deux

Le 19 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2022

PRESENTS : MMES GUÉRIN – LESENNE – POT – TABEL

MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –

HUBERT – SUTRE

EXCUSÉS : MME SCHROEDER – M DESLANDES

ABSENTS : MME STAËL – MM JUANOLA – LEROY

POUVOIR : MME SCHROEDER a donné pouvoir à MME

TABEL

Monsieur HUBERT a été nommé secrétaire.

2022-09-01 D

OBJET : Location de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage 2022 a été fixé à 110,26 soit une augmentation de 3,55 % par rapport à l'indice 2021 (106,48) et que le montant du fermage se calcule ainsi :

Loyer des 3 hectares 2021 x (Indice 2022/Indice 2021)

soit concernant le fermage pour M. LAFONT un montant de 360,51 € (trois cent soixante euros et cinquante-et-un centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le montant du fermage et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à ce sujet.

Fait à Jauldes, le 20 septembre 2022

Le Maire

Sébastien BOIVENT

